

Mairie de FABAS

Compte rendu du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022 20H30

Présents :

Mesdames BAQUIE Fabienne -- MORERE Sabine. Messieurs BERGES Jean-Daniel -- CAPBLANQUET Philippe --LAURENT Olivier -- RAYMOND Michel --SANTANAC Loïs -- SAINT-GERMES Jean-Pierre--ESTAQUE Michel

Absents excusés : SEILLE Bernard. MANAUD Sandrine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Olivier LAURENT

Ordre du jour :

1. Délibération adhésion au syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage
2. Délibération pour la vente de la maison du Bernes
3. Délibération pour l'achat de citernes incendie
4. Délibération pour l'adressage
5. Délibération pour signature d'un avenant avec le centre de gestion pour la santé au travail
6. Questions et informations diverses

1. Délibération adhésion au syndicat Mixte pour l'accueil des gens du voyage :

Présentation du maire sur la demande d'adhésion de la CCCP au syndicat SMAGVA.

Approbation 8 pour 1 Abstention.

2. Délibération pour la vente de Bernes : Mr le maire retrace l'historique des différentes propositions d'achat qui ont été faites. Mr le maire demande quitus pour la vente du bien pour un montant de 60000€net. **Unanimité pour.**

3. Délibération pour l'achat de citernes : Mr le maire précise l'offre d'achat groupé des citernes au niveau de la CCCP, il est prévu 4 citernes pour la communes.

Unanimité pour.

4. Délibération pour l'adressage : Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux

rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal : de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération), d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération). Unanimité

5. Délibération pour signature d'un avenant avec le centre de gestion pour la santé au travail qui prévoit une augmentation des tarifs visites médicales et une pénalité pour les agents ne présentant pas aux visites. **Vote à Unanimité**

6. Questions diverses :

- Mur dégradé du bâtiment de la mairie, l'architecte est venu avec le responsable de la société COREA qui doit aussi terminer la façade sud. La solution qui pourrait être retenue est la mise en pierre apparente, jointée, le soubassement sud, ouest et est.
- Cimetière : proposition faite par la société EVDC Jardins de mettre en gazon les allées principales et du gravier sur les îlots des tombes. Les travaux devraient commencer au printemps 2023.
- L'épaveuse est passée sur la commune les semaines du 19 et 26 septembre.
- Voirie : les chemins de Tané (vers le château d'eau) et de Talabot : travaux commencés en tri couche par l'entreprise Naudin
- Les travaux pour la création du WC public devraient bientôt commencer.
- Point sur l'éclairage public : un diagnostic de l'éclairage a été réalisé par le PNR des solutions ont été proposées pour réduire la consommation et la pollution lumineuse. Pratiquer l'extinction nécessite l'installation d'horloges astronomiques. Leur installation par le SDE09 est facturée environ 250 à 400 € et se fait par armoire. Il est ainsi possible de pratiquer l'extinction uniquement sur certains quartiers. En pratiquant l'extinction de 23h à 6 h du matin (soit en réduisant de plus de la moitié la durée annuelle d'éclairage) sur l'ensemble de la commune les économies réalisables sont estimées à environ 20 764 kWh soit 2367,23 € par an. Cela représente une diminution de la

facture de plus de 47% et plus de 60% en termes de consommation d'énergie. D'un point de vue strictement économique, plus la consommation par coffret et importante, plus l'extinction sera particulièrement intéressante (les points facturés au forfait ne seront pas concernés par une baisse de la facturation) : ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- La cérémonie du 11 novembre se déroulera le vendredi 11 novembre à 11h.

La séance est levée à 23H00.

